Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 15/2018

Construction d'un bâtiment de 4 vestiaires au stade municipal Demande de crédit complémentaire

Au Conseil Communal

De et à 1530 Payerne

Payerne le 29.01.2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 15/2018 était composée de Mesdames et Messieurs :

Aurélie Rapin
Sandra Savary
Franck Magnenat
Juan Carlos Tapia
Francesco Delle Donne
Philippe Savary, en qualité de Président rapporteur

La conseillère Régine Bucher était absente à la commission et s'est excusée par après. La commission a siégé une seule fois, le lundi 28.01.2019. La majorité de la commission convoquée avaient déjà, par le passé, siégé pour le préavis 12/2017.

Après avoir réglé les différentes obligations pour officialiser la commission, elle a pu se concentrer sur le préavis. Il y est tout de suite ressorti que les points cités pour une demande complémentaire de budget dans le préavis en titre avaient déjà été soulevé en octobre 2017 lors du préavis 12/2017. Au vu de ce qui précède, la commission est très mécontente du travail du précédent préavis. Voici quelques questions qui sont venues sur la table.

La commission a le sentiment que le préavis 12/2017 a été fait dans l'urgence et que les différentes étapes ont été sous-estimées. Elle se demande également pourquoi ce préavis arrive que maintenant, soit plus d'une année après son acceptation au Conseil Communal. Elle s'interroge quand la Commune et l'architecte se sont rendus compte du dépassement de budget. La commission trouve normal qu'il y aille des WC

publics pour les personnes à mobilité réduite, mais est étonnée que cela a été omis. Finalement, elle se demande pourquoi le subventionnement par le Fond du sport vaudois ne figurait pas dans le préavis 12/2017 ?

Après toutes ces réflexions le Municipal M. Julien Mora accompagné de Madame Laureline Schacher, gestionnaire de projet et de Monsieur Bertrand Sauterel, architecte en charge du projet, ont rejoint la commission. D'ailleurs, elle profite de les remercier pour leur disponibilité et les réponses apportées.

M. Mora répond à la première question, soit pourquoi le préavis 12/2017 a été fait dans l'urgence. Le préavis 12/2017 avait pour but de répondre aux besoins et aux exigences du règlement de l'ASF (1 terrain de foot = 2 vestiaires), Payerne disposant de 4 terrains. La commission déplore les arguments de M. Mora mis en avant durant le préavis 12/2017 avec la possibilité d'organiser à Payerne des matchs du championnat d'Europe de foot féminin des M19 qui devait avoir lieu mi-juillet 2018, avec trois matchs à Payerne sur 2 jours. Les acteurs du projet étaient enthousiastes et confiants en ce projet, mais cela n'a finalement pas eu lieu à Payerne en lien avec la mauvaise planification des travaux.

Deuxièment, la commission se demande pourquoi le préavis complémentaire n'arrive qu'aujourd'hui. Lors de la rentrée des soumissions, de fortes différences de prix par rapport au devis initial sont apparues. Il a été décidé de faire remarquer aux différents acteurs que leurs offres ne correspondaient pas au budget. Ils les ont retravaillés mais certaines restaient toujours très importantes. Il a été décidé de maintenir le projet malgré tout et d'aller de l'avant. Le vœu de la Municipalité était de travailler avec des entreprises de la place, vu qu'elles participent à la vie locale et sont, pour la grande majorité, domiciliées sur la Commune. Pour avoir une vue précise des dépenses, elle a attendu la rentrée de toutes les factures pour connaître le coût effectif de cette réalisation. Les dernières factures sont rentrées en novembre. Ce qui nous amène à ce préavis, pour une demande de crédit complémentaire afin de finir cette construction.

Troisièmement, la commission se questionne pourquoi le dépassement est si important

Le préavis 12/2017 a été fait sur des estimations chiffrées, mais sans devis concrets. Lors de la mise à l'enquête publique et de la rentrée des devis, certains problèmes sont apparus. L'AVACAH (Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés) a demandé que deux vestiaires et un WC soient équipés et accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Il faut savoir qu'avant cette réalisation, les utilisateurs du stade utilisaient les WC de la Halle des fêtes. Lors de l'appel d'offre du CFC (Code des frais de construction) « Inst. chauffage et sanitaire », les soumissionnaires ne rentraient pas en matière sans une étude faite par un bureau d'ingénieur. Cette étude se fait sur la base de l'occupation la plus intensive des locaux et dans les conditions les plus défavorables. Le dimensionnement des installations a donc dû être revu à la hausse.

Pour le CFC « Inst. électrique », il était prévu de faire une nouvelle introduction par l'entreprise qui fournit le courant, cette solution se révéla trop onéreuse pour ce

projet, (taxe d'introduction par rapport à l'ampérage). Une variante fut demandée à la société adjudicataire du CFC « Inst. électrique » pour faire une introduction depuis le tableau principal existant du Stade.

Pour le CFC « Fenêtres et portes », la principale augmentation de ce poste est due à la construction d'un WC pour personnes à mobilité réduite, qui a engendré deux portes supplémentaires. Pour la toiture végétalisée, il est apparu dès le début de la construction qu'il serait plus judicieux de faire une toiture végétalisée. Malgré une plus-value de CHF 13'500.-, il s'agit d'un souhait de la Municipalité de promouvoir ce type de toiture, qui de plus nécessite moins d'entretien qu'une toiture en bois.

Suite à tous ces problèmes et dépassements et afin de rester dans la limite du crédit octroyé par le préavis, la Direction des travaux a choisi de terminer l'intérieur des locaux et laisser en attente la toiture végétalisée. Cette décision a permis l'utilisation des vestiaires dès septembre 2018. Le bâtiment a ainsi été couvert provisoirement par une bâche. Ceci a permis de calculer au plus juste le coût de cette infrastructure et de venir avec un préavis complémentaire qui va refléter les coûts réels de cette construction (sans estimation).

Finalement, la commission se demande pourquoi le subventionnement par le Fond du sport vaudois ne figurait pas dans le préavis 12/2017?

Ceci s'explique parce que lors de l'établissement du coût du projet, la Municipalité n'avait pas reçu la réponse du Fond du sport vaudois et qu'il n'a donc pas pu être pris en considération.

Toutes nos questions ont reçu des réponses qui nous ont permis de nous forger une opinion sur le fait que le premier préavis avait été fait, sur estimations et dans l'urgence et que le temps consacré à la planification n'avait pas permis de cerner le sujet dans son entier vu le délai.

Tout cela nous permet une fois encore de constater que tout ce qui est préparé dans l'urgence n'est pas efficace et pas maîtrisé. Cela crée un surplus de travail et beaucoup de mécontentements pour ne pas en dire plus.

En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

Le Conseil communal de Payerne

Vu Le préavis n° 15/2018 de la Municipalité du 9 janvier 2019 ;

Ouï Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide:

Article 1 : d'autoriser la demande de crédit complémentaire pour la construction de 4

vestiaires au stade municipal pour un montant TTC de Fr.70'000.--;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr.70'000.--

par les fonds disponibles en trésorerie;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan, en

complément de l'investissement du préavis n°12/2017, la somme

de Fr.70'000.-- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission Le président-rapporteur Philippe Savary